

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-AC63

présenté par

Mme Obono, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
 M. Larive, M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
 Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	1 000 000
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
Promotion du multilinguisme social (<i>ligne nouvelle</i>)	1 000 000	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La littérature est parsemée de différentes langues françaises, de patois, de néologismes, de créations, qui sont autant de facteurs qui font vivre une langue, et l'inscrivent dans un temps et dans l'espace.

Trop souvent dans l'enseignement du Français à l'école, l'on enseigne une langue classique, qui s'érige comme seul véritable moyen de communication, comme unique langue légitime. Nous pensons que, s'il est fondamental que les élèves soient capables de faire un emploi approprié de la langue en fonction du contexte dans lequel ils et elles se situent, il n'en reste pas moins que la hiérarchisation des différentes langues employées porte préjudice à la reconnaissance par toutes et tous de sa faculté à contribuer à l'évolution de la langue. Aucune phrase, aucun mot, ne peut être considéré comme illégitime.

C'est pourquoi, et afin de nous assurer de la recevabilité financière de cet amendement, nous abondons l'action 01 d'un nouveau programme intitulé « promotion du multilinguisme social », et que nous diminuons à due concurrence l'action 01 du programme 141, à hauteur d'un million d'euros.